

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
07/01/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01115P0004

### 1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE BIOLOGIE INTEGRATIVE DE LA CELLULE (I2BC)  
Sur le Campus du CNRS de Gif Sur Yvette (91)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom DEBISSCHOP Prénom Véronique

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale CNRS DELEGATION ILE DE FRANCE SUD

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale DEBISSCHOP Véronique

RCS / SIRET 1 8 0 0 8 9 0 1 3 0 0 6 3 5 Forme juridique EPST (Établissement public à caractère scientifique et  
technologique)

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36	La surface de plancher programmée est de 26 000 m <sup>2</sup> environ.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet

L'opération consiste à la réalisation d'un établissement scientifique à activité de laboratoire dénommé INSTITUT DE BIOLOGIE INTEGRATIVE DE LA CELLULE (I2BC).

Cet établissement réunira des équipes de recherches dans les domaines de caractérisation et de compréhension des mécanismes du vivant à l'échelle de la cellule.

Cet établissement ne recevra pas de public.

## 4.2 Objectifs du projet

L'Université Paris-Sud (UPSUD), le CNRS et le CEA ont proposé le regroupement des forces du domaine de la biologie moléculaire et cellulaire. L'institut I2BC aura pour ambition, dès début 2015, de fédérer les expertises nécessaires à la caractérisation multi-échelle des processus cellulaires. L'I2BC résultera d'une fusion et réorganisation de tout ou partie de 4 UPR CNRS (CGM, ISV, LEBS, VMS), de 2 UMR UPSUD/CNRS (IBBMC, IGM) et de deux services d'IBiTec-S du CEA qui sont aussi des unités CNRS/UPSUD (SB2SM et SBIGeM). Cet institut, localisé sur le campus du CNRS de Gif-sur-Yvette, intégrera un ensemble de plateformes de haute technologie issues des trois campus et contribuera au développement des plateformes des nœuds Ile-de-France-Sud de FRISBI et de FBI. Cette future UMR sera organisée en 5 départements (Biologie Cellulaire ; Biologie des Génomes ; Biophysique, Biochimie, Biologie Structurale ; Microbiologie ; Virologie).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à construire un bâtiment neuf de 14.450m<sup>2</sup> de plancher sur le campus du CNRS de Gif Sur Yvette et à restructurer quatre des bâtiments existants sur le site, en liaison avec le bâtiment neuf pour une surface totale Neuf + Restructuration de 26.000m<sup>2</sup>.

Le bâtiment ne recevra pas de public.

Le bâtiment neuf présente une emprise de 140m x 28m pour une hauteur de 12m par rapport au terrain existant.

Un niveau enterré recevra des équipements sensibles aux vibrations.

Le terrain existant est caractérisé par une certaine déclivité ; une porosité visuelle et physique (cheminements) est préservée au droit du bâtiment neuf.

Le terrain est remodelé sous forme de terrasses paysagères aménagées en "amphithéâtre de verdure" reprenant les courbes de niveaux du terrain.

En contrepoint à la densité des bâtiments existants sur le site, le bâtiment neuf ne s'affirme pas en tant que nouvelle construction mais fait corps avec le site du coteau :

- les niveaux inférieurs sont traités par des éléments brises-soleil de teinte brune, en continuité des courbes de niveau des aménagements paysagers,
- le niveau supérieur s'affirme comme une architecture simple à la volumétrie épurée, revêtue de façades en mur rideau, noyée dans la frondaison des arbres.

Le site actuel est très arboré, mêlant conifères et feuillus, plantés de façon diffuse dans les années 70.

La strate arbustive est relativement peu développée en terme de variétés. La plupart des essences est d'origine horticole et non locale, la biodiversité actuelle du site est peu développée.

L'opération fait l'objet d'un projet mené par un paysagiste aux abords du bâtiment neuf. Sur la base d'une étude phytosanitaire réalisée en Septembre 2014, il est prévu d'abattre 70 arbres et d'en replanter 85, selon les règles établies par l'article 13-3 du PLU.

Les plantations nouvelles, arbustives et tapissantes, d'esprit champêtre, ont pour vocation de retrouver une nouvelle dynamique en phase avec l'écosystème du coteau de Gif Sur Yvette.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'I2BC accueillera 800 personnes (60% de permanents et 40% de non permanents) ainsi qu'une centaine de stagiaires.

L'interdisciplinarité sera privilégiée afin de former de nouvelles générations de chercheurs préparés à relever les nouveaux défis de la recherche en biologie (caractérisation multi-échelle des processus biologiques, biologie synthétique, biologie prédictive, modélisation, ingénierie...). Près d'une centaine d'enseignants-chercheurs sont impliqués dans différents enseignements de Master : Master Biologie-santé (Spécialités : « Génome, Cellules, Développement, Evolution », « Ingénierie des Biomolécules », « Microbiologie Appliquée et Génie Biologique ») et Master Bio-Informatique et Bio-statistiques. L'I2BC participera au renforcement de la formation multidisciplinaire des doctorants grâce aux expertises multiples et aux technologies innovantes de l'institut.

La mise en place de l'I2BC permettra de mener une politique scientifique coordonnée, de mutualiser les ressources et de rationaliser l'utilisation d'un ensemble important d'outils technologiques. La visibilité internationale de l'ensemble, principalement assurée par la qualité des publications des équipes concernées, sera optimisée par des manifestations scientifiques, ainsi que des actions visant à attirer les meilleurs étudiants nationaux et internationaux.

L'I2BC sera situé sur le campus de Gif-sur-Yvette, à proximité, entre autres, de l'ICSN et de SOLEIL, et sera en interaction avec l'ensemble Biologie Pharmacie Chimie de l'université Paris Saclay (NeuroPsi, IPS2, Faculté de Pharmacie, ENS, ...).

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La présente opération est soumise à Permis de Construire.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli en application du paragraphe 36 de l'article annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement, modifié par décret n°2012-1529 du 28 Décembre 2012 article 13, à titre de "construction (...) de surface supérieure à 10.000m2 et inférieure à 40.000m2".

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surfaces de plancher	
Assiette foncière de l'opération :	25.982 m2
Composée de	
Bâtiment neuf :	14.448 m2
Bâtiments existants :	10.681 m2
Emprise au sol bâtiment neuf :	5.105 m2

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Campus du CNRS  
Avenue de la Terrasse  
91190 Gif Sur Yvette

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 07 ' 51 " E Lat. 48 ° 70 ' 68 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 07 ' 51 " E Lat.    °    '    " N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 07 ' 51 " E Lat.    °    '    " N

Communes traversées :

Commune de Gif Sur Yvette

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Sans objet

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Sans objet

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise de l'opération est occupée par des constructions existantes du CNRS, implantées de façon diffuse et reliées par des voiries en bitume ; les espaces libres sont plantés de pelouses, de massifs, d'arbres.  
Le bâtiment neuf est implanté en lieu et place d'une construction existante à démolir et pour autre partie sur un espace planté et engazonné.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Les documents d'urbanisme réglementant l'occupation des sols sur le lieu du projet sont :  
- PLU - modification n°01 - mise à jour du 19 Mars 2014  
- ZONE UN de la Vallée : "cette zone couvre les parties bâties du CNRS et non soumises aux mesures de protection majeures des espaces naturels et boisés. Elle est destinée à recevoir principalement des activités de bureaux, de recherche ou d'activités scientifiques".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 50 m de la ZNIEFF de type I "parc du CNRS de Gif" cf. Annexe 1
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 100 m du parc naturel régional "Haute vallée de Chevreuse" cf. Annexe 1
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cartes stratégiques de bruit : - 1ère échéance : arrêtées le 14 octobre 2010 - 2ème échéance : arrêtées le 12 août 2014 PPBE des routes de plus de 6 millions de véhicules par an approuvé le 7 novembre 2012 en Essonne

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Architecte des Bâtiments de France : Périmètre de protection 500 m Eglise Saint Rémi Servitude de protection des sites pittoresques Vallée de Chevreuse et Ancienne Abbaye
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation de l'Yvette, approuvé le 26 septembre 2006 pas de PPRT La cote de seuil la plus basse du projet est de 79,25 NGF. La rivière Yvette est située à la côte 68 NGF environ.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'état de pollution des sols au droit du projet n'est pas connu
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'Arrêté n° 2005-DDAF-MISE-058 du 21 avril 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 2_Ars.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein du site inscrit "Vallée de Chevreuse" cf. Annexe 1
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches" à 2,2 km au nord-ouest cf. Annexe 1
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site au sein d'un périmètre de protection d'un monument historique inscrit (Eglise Saint-Rémi) cf. Annexe 1

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La profondeur du sol impactée par le projet sera inférieure à 3 mètres. Informations indisponibles sur la profondeur de la nappe.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrassement de la plateforme engendrera la production de déchets verts et déblais. Les déchets verts seront évacués vers les filières de traitement adaptées, et les déblais pourront être réutilisés sur site en remblais ou seront évacués selon les règles de l'art en filière adaptée (ISDI, etc.).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction d'un bâtiment nécessite l'apport de matériaux extérieurs au site (béton, menuiseries, éléments de réseaux, etc.). Les ressources naturelles du sol et du sous-sol ne seront pas sollicitées.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au coeur du campus CNRS de Gif-sur-Yvette qui ne présente pas d'intérêt écologique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une imperméabilisation des sols et va donc avoir une incidence sur le ruissellement des eaux pluviales. Divers aménagements sont prévus pour compenser cette imperméabilisation, notamment toitures végétalisées, puisards d'infiltration, noues, modelés paysagers, traitement par séparateurs d'hydrocarbures, rejet éventuel au réseau EP existant.

<b>Risques et nuisances</b>	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du campus CNRS de Gif-sur-Yvette. Il entraînera la destruction d'espaces verts horticoles non naturels (pelouse, quelques arbres et arbustes) nécessaire à la construction du bâtiment neuf principalement. Un réaménagement paysager du site est conçu par un cabinet paysagiste, prévoyant la plantation d'essences en cohérence avec l'éco-système du coteau de Gif Sur Yvette.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport de matières dangereuses. Pas de PPRT sur la commune. Une entreprise soumise à autorisation sur la commune (CEA Saclay). L'état de pollution des sols au droit du projet a été contrôlé par des prélèvements: celui-ci ne présente pas de pollution. Plan de Secours Spécialisé "Terrestre" (en cas d'accident aérien). Site d'étude compris dans le PPI du CEA Saclay mais n'est pas soumis à des prescriptions particulières.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au risque inondation PPRI (Yvette) mais le projet est en dehors de toute zone à risque (la côte de seuil bâtiment est de 79,25 NGF, l'altimétrie de la rivière Yvette est de 68 NGF environ). Une partie du site d'étude est identifiée en zone d'aléa retrait-gonflement des argiles fort. Une partie des bâtiments existants est déjà implantée sur cette couche. Risque sismique très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre des activités biologiques, toutes les dispositions seront prises pour éviter les risques envers l'environnement extérieur.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'état de pollution des sols est contrôlé sans pollution. L'imperméabilisation des sols constituera une barrière au transfert d'éventuels polluants.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements bruyants seront installés en intérieur. Quelques groupes-froid seront localisés en toiture terrasse. Des relevés acoustiques du site seront réalisés avant travaux (jour et nuit) pour mettre en œuvre des équipements aux niveaux de bruit adaptés à la réglementation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'isolation acoustique du bâtiment en fonction des niveaux de bruit a été prévue.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas émetteur de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certains équipements du bâtiment sont sensibles aux vibrations. Des socles anti-vibratiles seront mis en œuvre.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'émission lumineuse spécifiée liée à l'activité du bâtiment.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en oeuvre de l'éclairage réglementaire (voies de circulation, cheminements piétonniers, espaces accessibles au public, façades). L'éclairage extérieur portera sur l'éclairage des façades et des cheminements, asservi à une sonde crépusculaire.
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements de ventilation mis en place seront sélectionnés dans le respect des usages spécifiques et des réglementations en vigueur. Il est rappelé qu'il s'agit d'un bâtiment de recherches (et non de production), les rejets sont donc relativement faibles en quantité.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eaux usées : Il existe deux réseaux d'évacuation des E.U sur le campus. Un des deux réseaux, celui qui traverse tout le site, appartient au SIAHVY. Les nouveaux bâtiments sont raccordés à ce réseaux. Plusieurs collecteurs issus des bâtiments déversent dans ces deux réseaux. Eaux pluviales : Un réseau d'eau de pluie existe sur le campus, les nouveaux bâtiments devront s'y raccorder avec des dispositifs de compensation conformes à la réglementation.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets susceptibles d'être produits seront des déchets ménagers, des DIB et des déchets liés à l'activité de recherche biologique. Tous les déchets seront évacués dans des filières agréées. Les déchets spécifiques de laboratoires seront collectés par des sociétés spécialisées.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La qualité architecturale du bâtiment est une exigence du programme. Le projet est au coeur d'un campus végétalisé et est entouré d'autres bâtiments. L'ABF et la DRAC seront consultés et les préconisations d'aménagement seront respectées. Un cabinet paysagiste est intégré à l'équipe de maîtrise d'œuvre.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendra pas de conflit d'usages.



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet I2BC est de taille moyenne et comprend des espaces de travail et des laboratoires de recherche dont les incidences sur l'environnement sont faibles et récapitulées au Paragraphe 6.

Le Campus CNRS de Gif-sur-Yvette (créé en 1946) comporte environ 100 000 m<sup>2</sup> SHON de locaux dédiés à la recherche; ce campus est en constante évolution depuis sa création et ce projet s'inscrit dans cette dynamique (construction : moins de 15 000 m<sup>2</sup> implantée en zone UN - activités du CNRS). Le projet architectural a mis l'accent sur l'intégration paysagère et le respect de l'architecture existante.

A l'issue de l'opération les effectifs présents sur le campus seront inchangés.

Un article de quatre pages dédié à l'I2BC a été publié en octobre 2014 (<http://www.ville-gif.fr/outils/kiosque/gif-infos/>) dans le mensuel destiné à l'ensemble des habitants de Gif-sur-Yvette (GIF-INFO). Une présentation du projet a été réalisée par les architectes lors de l'exposition publique Paris-Saclay 'Futur en chantier' à la maison de l'architecture le samedi 29 novembre 2014.

Au vu de ces éléments environnementaux, des actions de communications réalisées et des faibles modifications que ce projet entraîne sur le campus de Gif-sur-Yvette, nous estimons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

- GIF INFO N°401 ( Annexe 6 )
- Présentation lors l'exposition publique Paris-Saclay 'Futur en chantier' à la maison de l'architecture ( Annexe 7 )

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Gif sur Yvette

le,

Signature



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Département :  
ESSONNE

Commune :  
GIF SUR YVETTE

Section : CI  
Feuille : 000 CI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/5000

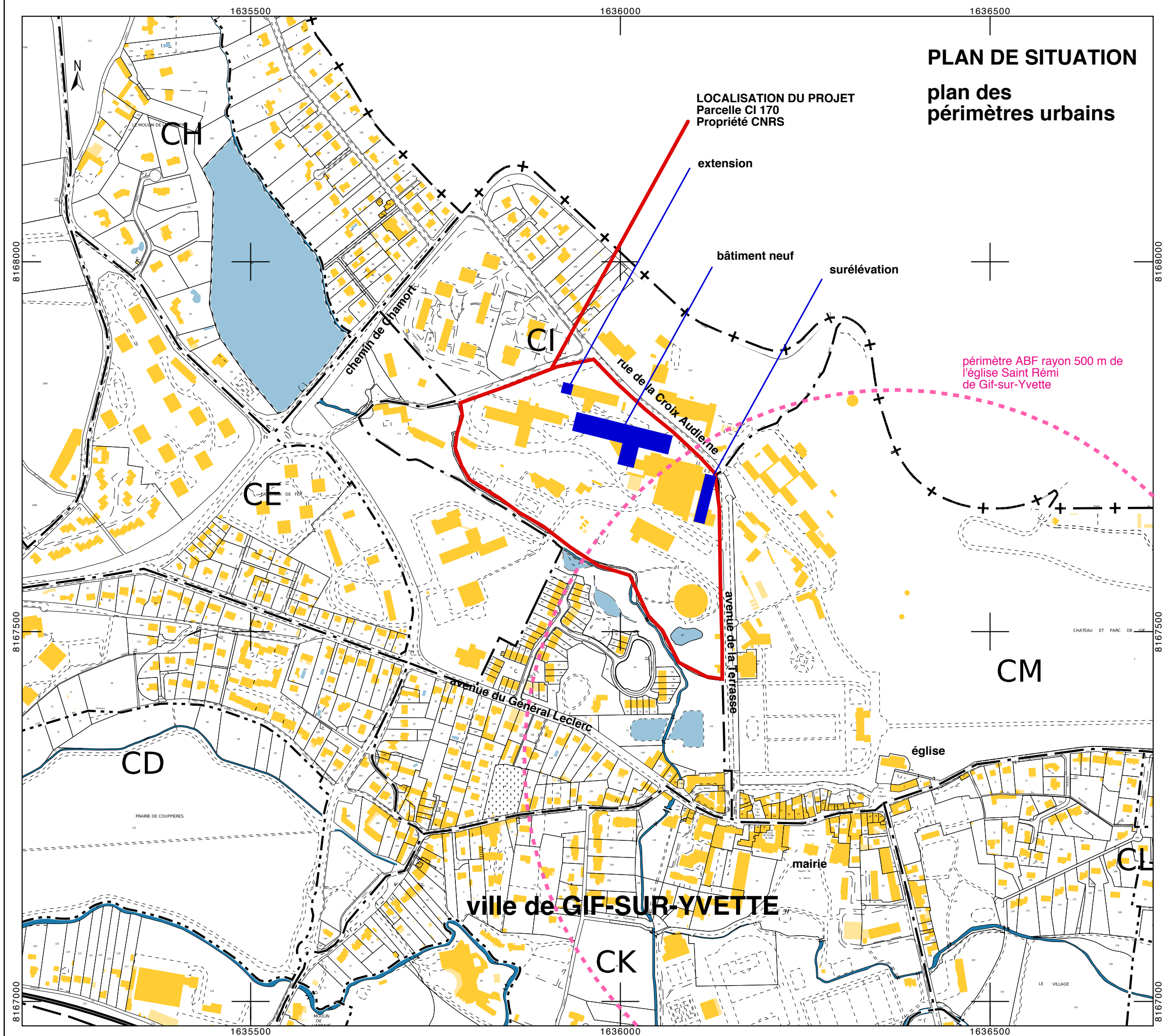
Date d'édition : 01/12/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Corbeil  
75-79 rue Féray 91107  
91107 Corbeil-Essonnes Cedex  
tél. 01 60 90 51 00 -fax 01 60 90 51 28  
cdif.corbeil@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2012 Ministère de l'Économie et des finances



# PLAN DE SITUATION

## zones urbaines PLU

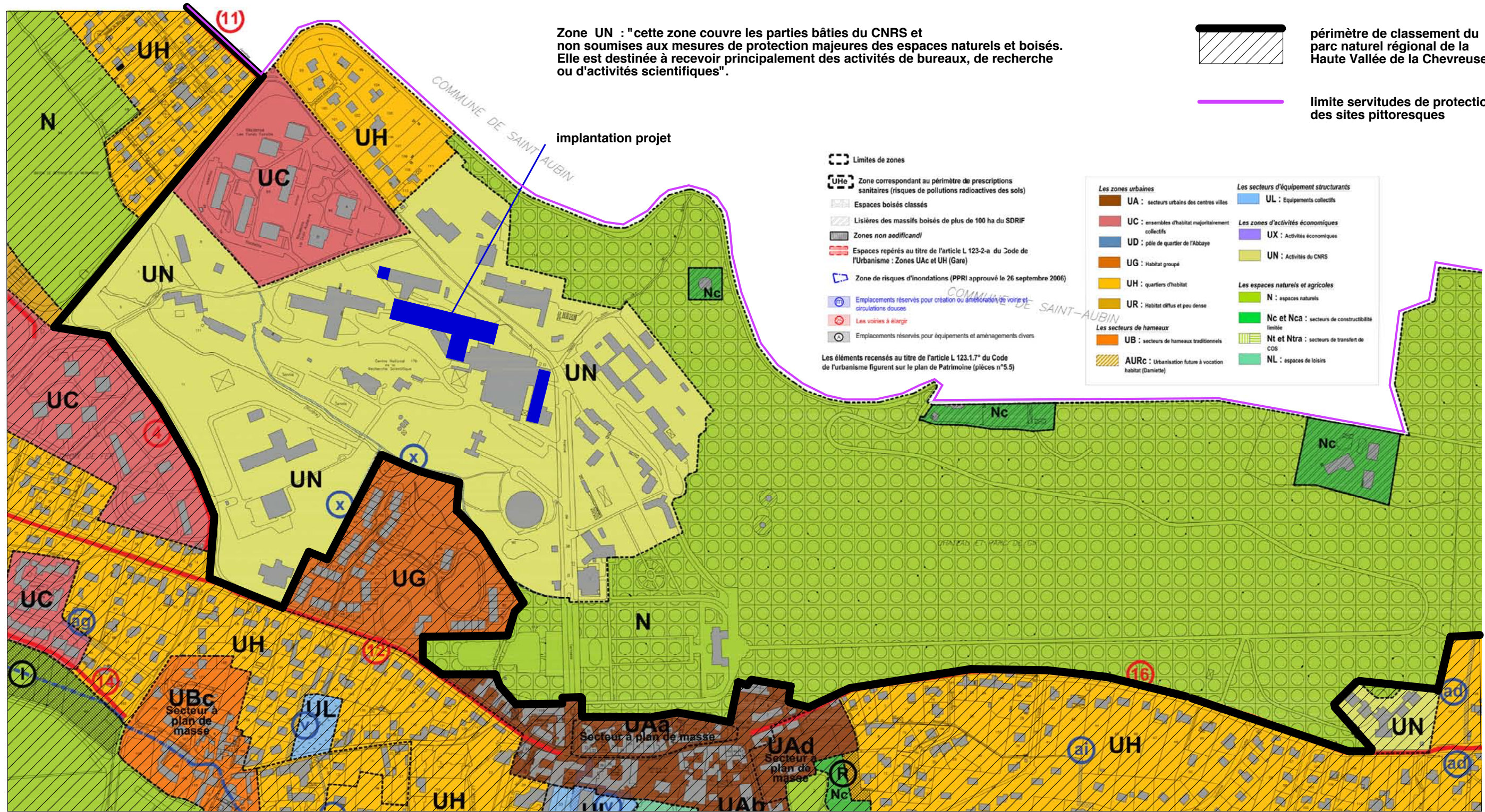
 projet I2BC




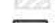






 périmètre de classement du parc naturel régional de la Haute Vallée de la Chevreuse

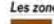











 limite servitudes de protection des sites pittoresques

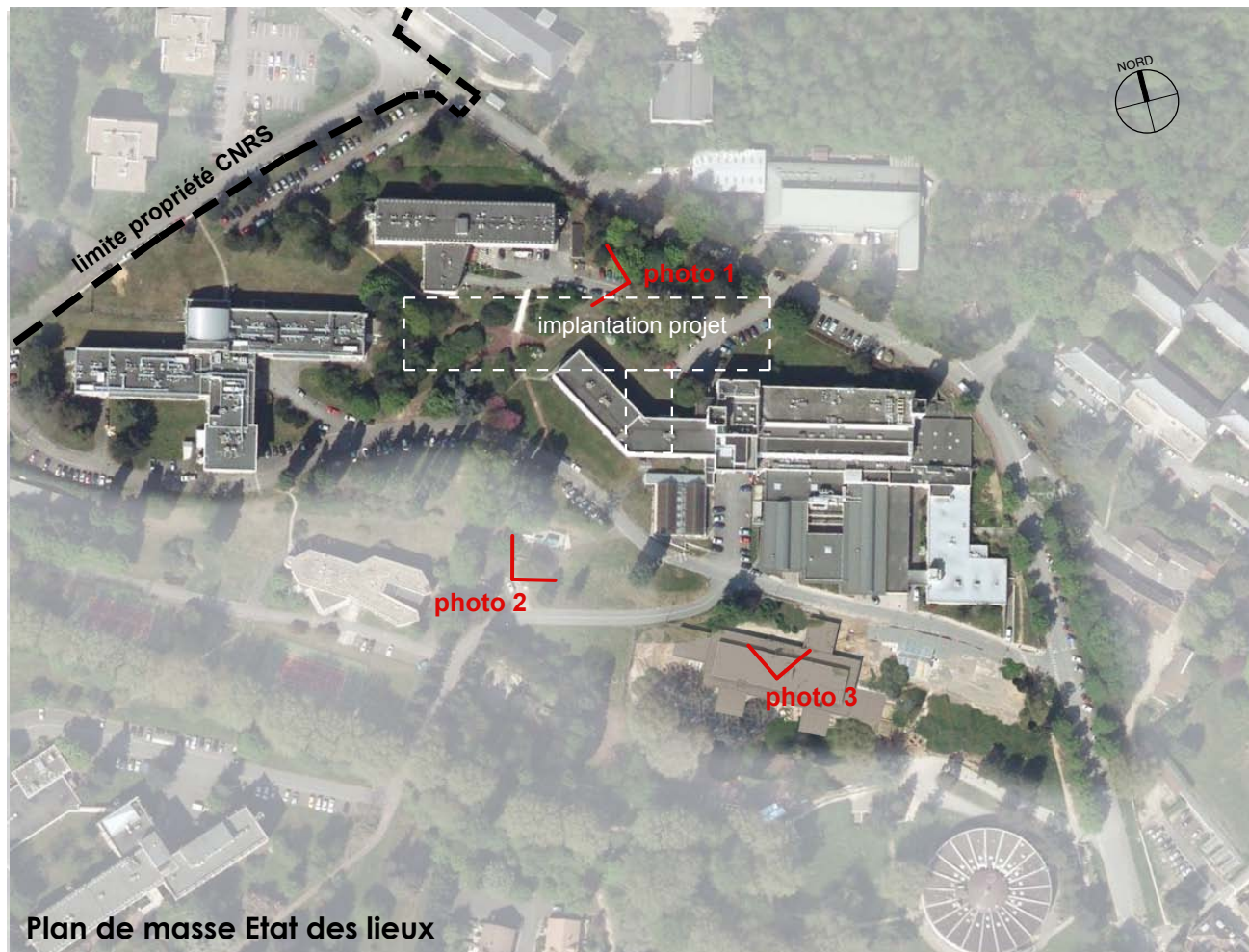
**Zone UN :** "cette zone couvre les parties bâties du CNRS et non soumises aux mesures de protection majeures des espaces naturels et boisés. Elle est destinée à recevoir principalement des activités de bureaux, de recherche ou d'activités scientifiques".

implantation projet



-  Limites de zones
  -  Zone correspondant au périmètre de prescriptions sanitaires (risques de pollutions radioactives des sols)
  -  Espaces boisés classés
  -  Lisières des massifs boisés de plus de 100 ha du SDRIF
  -  Zones non aedificandi
  -  Espaces repérés au titre de l'article L 123-2-a du Code de l'Urbanisme : Zones UAc et UH (Gare)
  -  Zone de risques d'inondations (PPRI approuvé le 26 septembre 2006)
  -  Emplacements réservés pour création ou amélioration de voirie et circulations douces
  -  Les voiries à élargir
  -  Emplacements réservés pour équipements et aménagements divers
- Les éléments recensés au titre de l'article L 123.1.7° du Code de l'urbanisme figurent sur le plan de Patrimoine (pièces n°5.5)

Les zones urbaines	Les secteurs d'équipements structurants
 UA : secteurs urbains des centres villes	 UL : Equipements collectifs
 UC : ensembles d'habitat majoritairement collectifs	 UX : Activités économiques
 UD : pôle de quartier de l'Abbaye	 UN : Activités du CNRS
 UG : Habitat groupé	 N : espaces naturels
 UH : quartiers d'habitat	 Nc et Nca : secteurs de constructibilité limitée
 UR : Habitat diffus et peu dense	 Nt et Ntra : secteurs de transfert de COS
 UB : secteurs de hameaux traditionnels	 NL : espaces de loisirs
 AURC : Urbanisation future à vocation habitat (Darnette)	



photographie 2

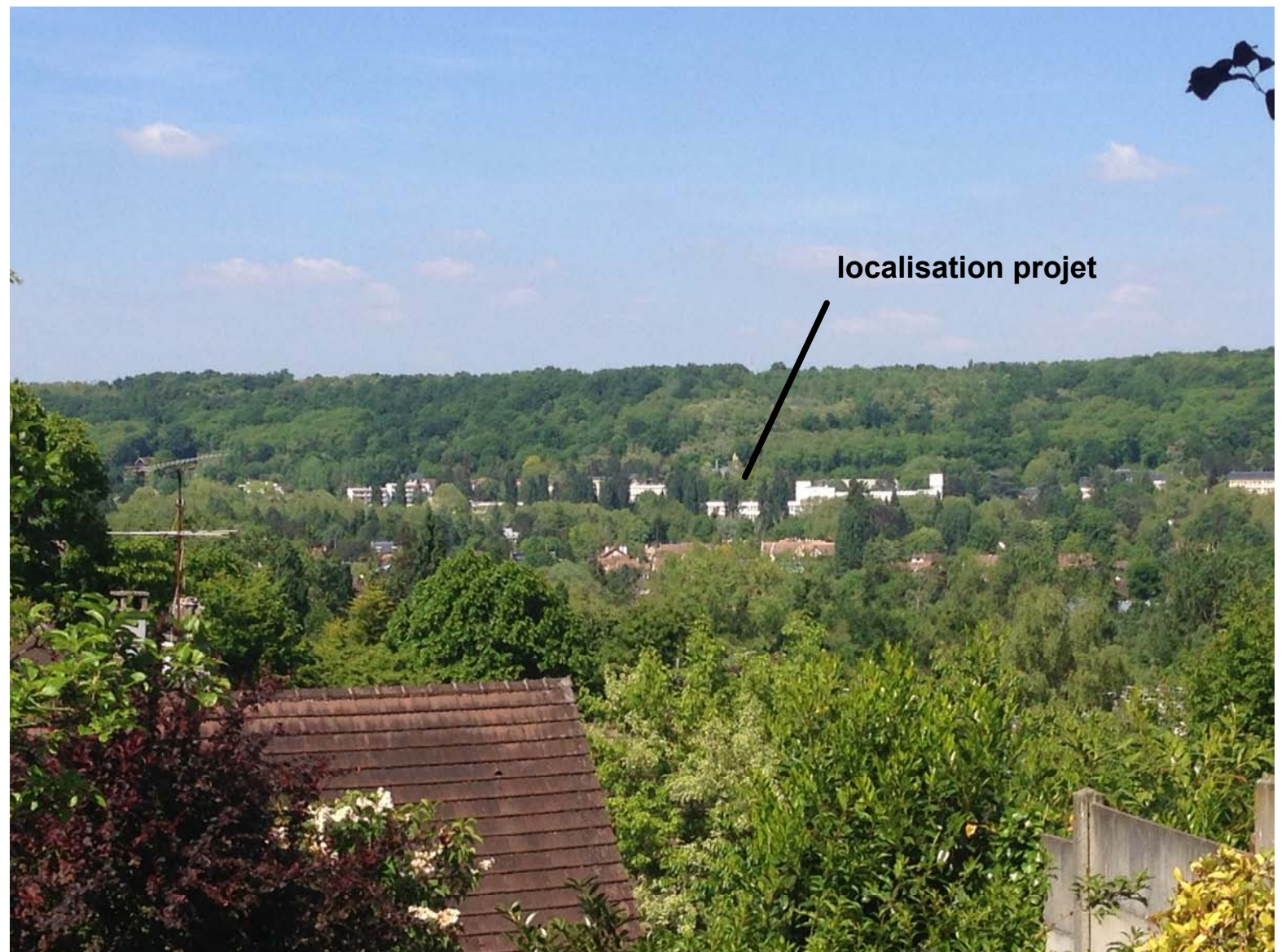
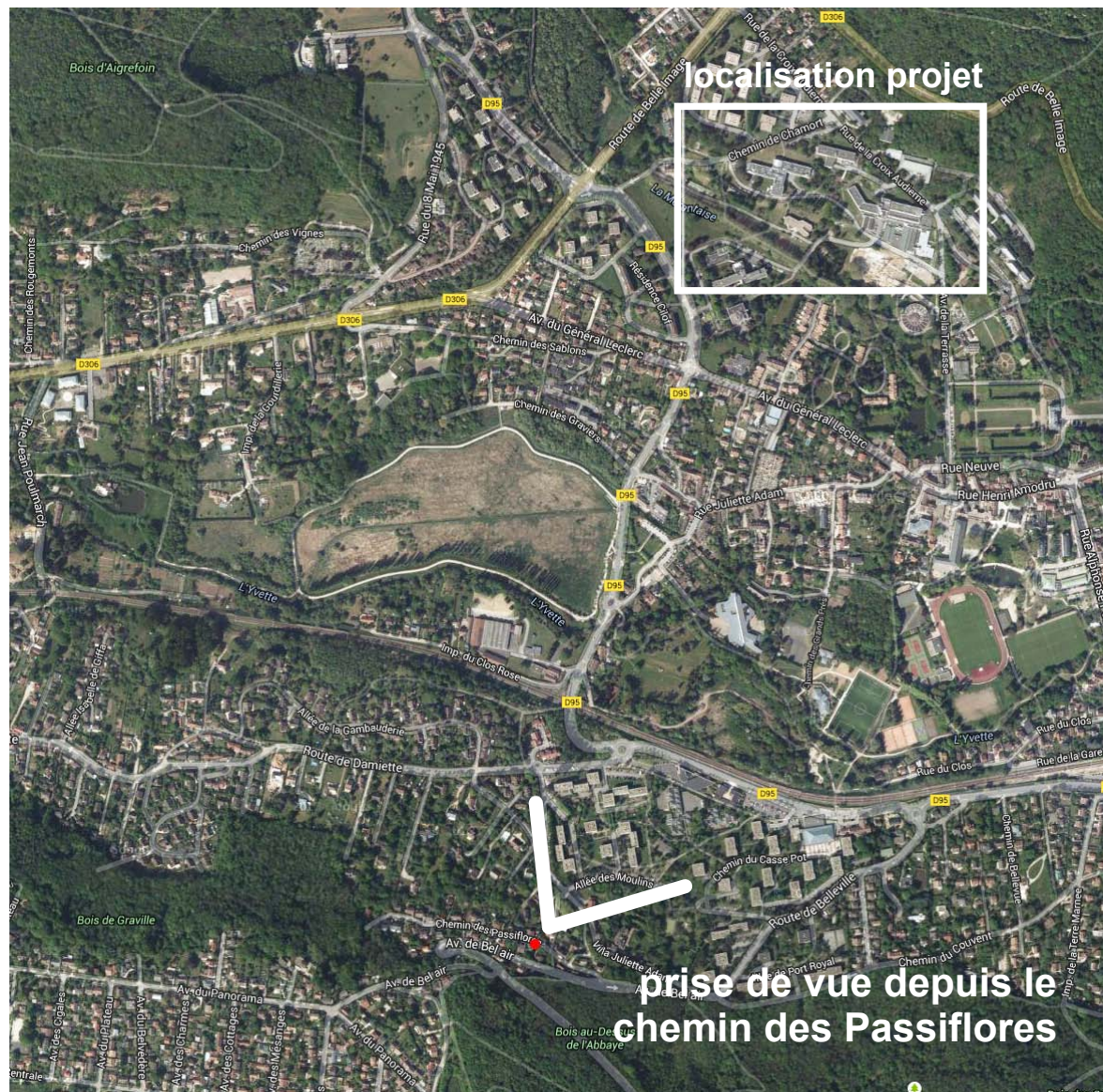


photographie 1

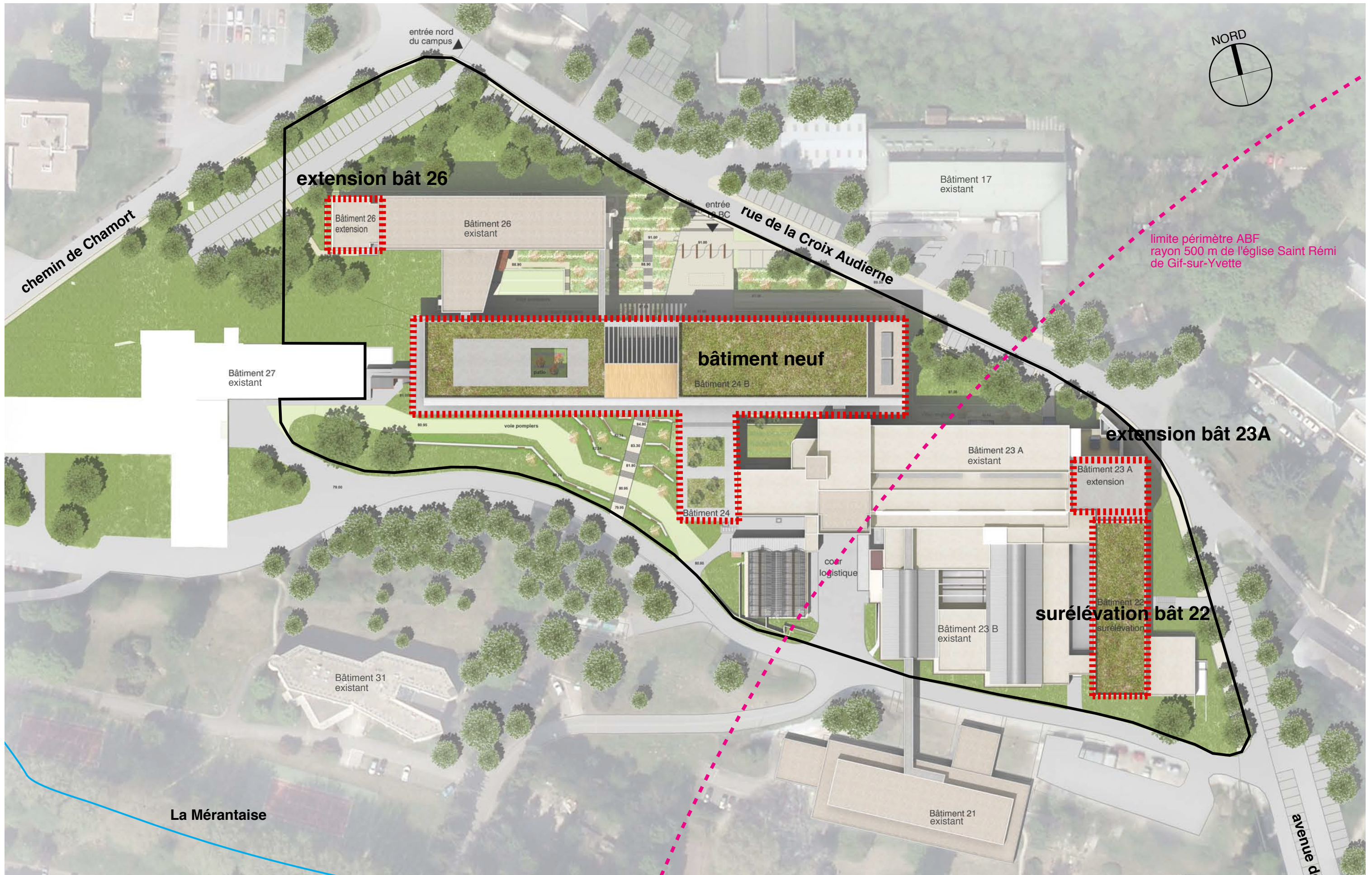


photographie 3

environnement proche



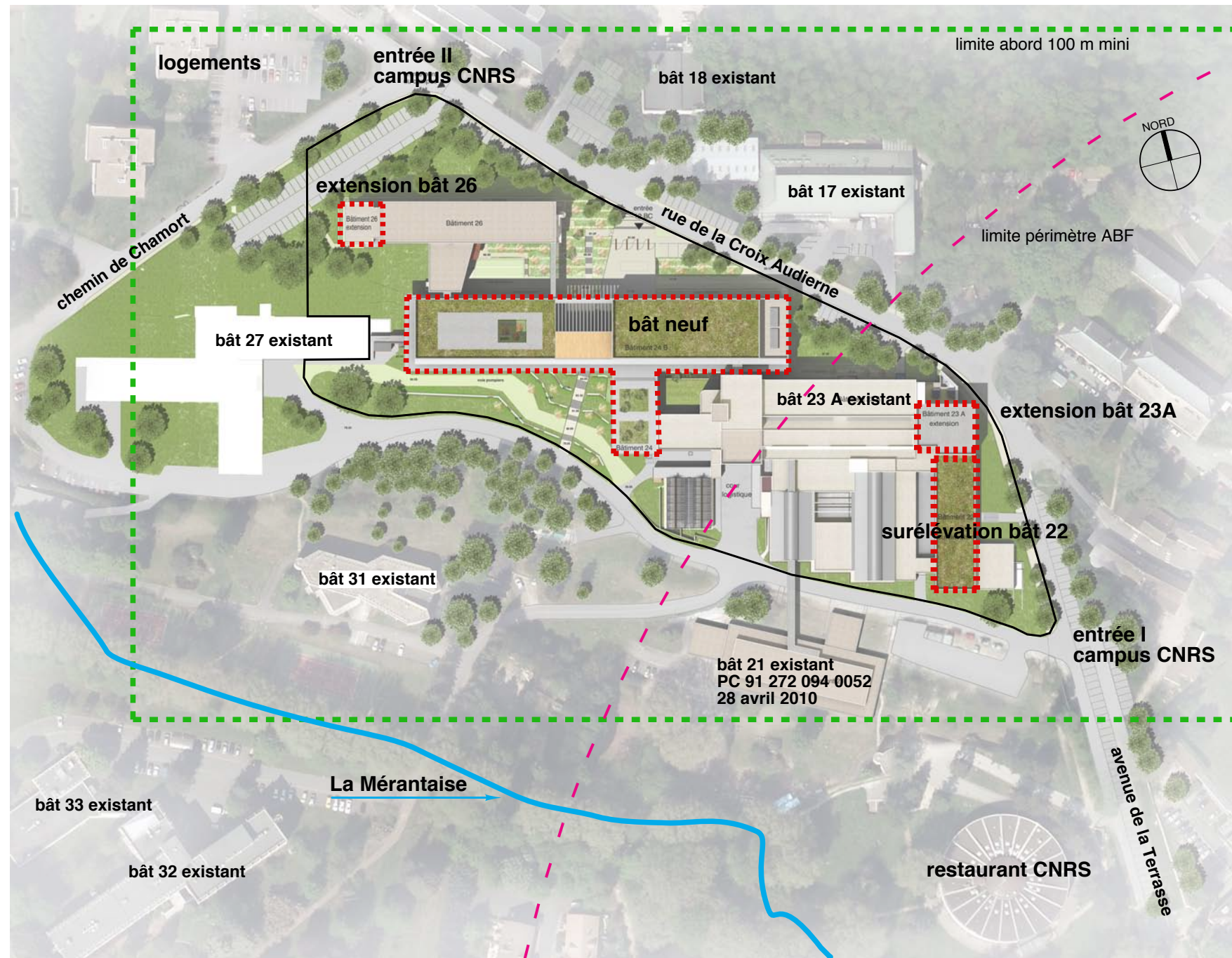
environnement lointain



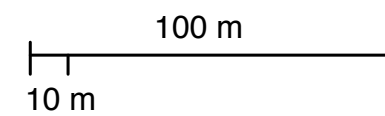
Projet construction à créer  
 Assiette de l'opération

**Plan Projet I2BC**  
**Echelle 1/1000**





base photographie aérienne 2011  
Google Maps



- ..... Projet I2BC : bâtiment neuf, extension et surélévation
- - - - Rayon 500 m de l'église Saint Rémi de Gif-sur-Yvette : Périmètre Architecte Bâtiment de France (ABF)
- ..... Limite abords du projet 100 m mini
- Assiette de l'opération

**Plan des abords du projet**  
**Echelle 1/2000**